DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE DE CLERY SAINT ANDRÉ

ARRÊTE MUNICIPAL
N°168-10-2026

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°163-10-2026
Relatif à la fermeture du terrain de football d'honneur

Le Maire de la Commune de CLERY SAINT ANDRÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-24, L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.240-1 à L.243-4;
Vu l'arrêté municipal n°163-10-2026 en date du 08 octobre 2026 relatif à la fermeture du terrain d'honneur de football pour les entrainements ;
Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de procéder à l'abrogation formelle de l'acte précité devenu sans objet ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté municipal n°163-10-2026 en date du 08 octobre 2026 relatif à la fermeture du terrain d'honneur de football pour les entrainements est abrogé à compter du 23 octobre 2026.

Article 2 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André et Madame le Maire sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cléry-Saint-André, Le 23 octobre 2026

MAIRIE DE CLERY-SAINT-ANDRE (Loiret)

Ludivine RAVELEAU, maire

Affiché le 23/10/2026

Mairie de Cléry-Saint-André
94, rue Maréchal Foch - 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ
Tél. 02 38 46 98 98 - Fax. 02 38 46 98 99
Courriel : accueil@clery-saint-andre.com